

COMPRENDRE ET UTILISER LA NOUVELLE PLATEFORME E-PROCUREMENT

Pôle d'activité

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Formule

Présentiel

Prix/participant

100,00 €

Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

Nombre max. de participants/session

15

Durée de la formation

1 journée (6 heures)

Personne de contact

Djennai PRAILLET Gestionnaire de dossiers clients

dpraillet@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

La formation est le fruit d'un partenariat entre l'ERAP et Easy.brussels, l'agence régionale de simplification administrative.

e-Procurement est la plateforme électronique mise à disposition par le SPF Stratégie et Appui pour la gestion des marchés publics. Elle permet notamment de publier les marchés et de recevoir les offres, le tout en ligne. Elle vise à rendre les marchés publics plus efficaces, transparents et accessibles à tous.

Une nouvelle plateforme, revue en profondeur, a été lancée le 4 septembre 2023. La formation entend introduire les apprenants à cette nouvelle plateforme, ses diverses fonctionnalités, et à son utilisation concrète. Dans ce cadre, un rappel de la législation en vigueur concernant le recours à la plateforme est également réalisé.

La formation est dispensée par des intervenants experts accrédités par le SPF Stratégie et Appui.

Objectifs

La formation poursuit les objectifs suivants :

- maîtriser la réglementation en application concernant le recours à la plateforme e-Procurement
- appréhender la philosophie sous-jacente à la nouvelle plateforme
- cerner les différents rôles que peuvent endosser les acheteurs publics sur la nouvelle plateforme
- assurer la migration vers la nouvelle plateforme
- s'exercer sur la nouvelle plateforme pour en maîtriser son utilisation

Public cible

La formation s'adresse aux agents publics locaux et régionaux bruxellois amenés à utiliser la plateforme e-Procurement dans le cadre de la gestion des marchés publics dont ils ont la charge.

Méthodes pédagogiques

Résolument axée sur l'échange et illustrée à l'aide de cas réels, la formation se veut interactive et ancrée dans la pratique administrative. Plus précisément, celle-ci repose sur une méthode active alliant l'exposé, la démonstration et la mise en pratique à travers des exercices individuels.

La formation est organisée en formule présentielle, dans la salle informatique de l'ERAP. Un pc portable (avec accès à Internet) est mis à la disposition de chaque apprenant, leur permettant de s'exercer sur la nouvelle plateforme.

Contenu

1. Qu'est-ce qu'e-Procurement ?

- Introduction à la plateforme e-Procurement
- Réglementation en vigueur concernant le recours à la plateforme
- Impact de la loi du 8 février 2023

2. La nouvelle plateforme e-Procurement

- Philosophie sous-jacente à la nouvelle plateforme
- Comparatif entre la plateforme précédente et la plateforme actuelle : les principaux changements
- Focus sur les rôles que peuvent endosser les acheteurs publics dans le cadre de la nouvelle plateforme
- Actions à réaliser pour assurer la migration vers la nouvelle plateforme

3. Démonstration du fonctionnement de la plateforme pour les actions liées à la publication, la gestion des offres et la post-publication

- Création d'un dossier ouvert sur la plateforme et publication du dossier
- Gestion du dossier dans le coffre-fort
- Ouverture du coffre-fort, gestion des offres, et génération du procès-verbal d'ouverture des offres
- Envoi de la lettre d'invitation à soumissionner
- Gestion du dossier après l'invitation
- Publication de l'attribution du marché public

Partie I. Focus sur la gestion du dossier dans le cadre des marchés publics réalisés en procédure négociée sans publication préalable (PNSSP) : invitation à remettre offre, mise à jour du dossier, focus « entreprises » pour la remise d'une offre, ouverture des offres et génération du procès-verbal d'ouverture des offres.

Partie II. Focus sur la gestion du dossier dans le cadre des marchés publics qui font l'objet d'une publication (procédure ouverte) : publication du marché, focus « entreprises » pour la remise d'une offre, gestion des errata, ouverture des offres et génération du procès-verbal d'ouverture des offres.

Les exercices suivants sont réalisés dans le cadre des parties I et II :

- Exercice au cours duquel chaque apprenant suit le formateur pas-à-pas depuis sa station de travail
- Exercice récapitulatif au cours duquel les apprenants préparent le dossier-type individuellement, suivi de la correction et du débriefing en séance plénière

4. Conclusion

Disponibilité au catalogue

La formation est disponible au catalogue jusqu'au 31 décembre 2023, dans les limites du subside disponible.